

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 1801

Révision: 02.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **NitramOil #2**
Code du produit: 1.342

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Produit lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Sirona Dental A/S
Rho 10
DK-8382 Hinnerup Denmark
Tel.: +45 87439060
Fax: +45 87439061
E-mail: contact.hygiene@sirona.com
Homepage: http://www.sirona.com

Service chargé des renseignements: Département "sécurité des produits"

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Service de consalton en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240
Information de poison:+49(0)700/GIFTINFO

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
Pictogrammes de danger néant
Mention d'avertissement néant
Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Synthétique carbure d'hydrogène-huile,esters d'huile
Composants dangereux: néant
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Position et transport en position latérale stable.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Après inhalation: En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Veiller à l'apport d'air frais.
Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Après ingestion: Recourir à un traitement médical.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 1801

Révision: 02.11.2017

Nom du produit: NitramOil #2

(suite de la page 1)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un vêtement personnel de protection.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosols.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Eviter la formation d'une nappe d'huile.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

2,6-Di-tert-butyl-p-kresol

Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	8,3 mg/kg bw/day (wrk)
----------	-----------------------------------	------------------------

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 1801

Révision: 02.11.2017

Nom du produit: NitramOil #2

(suite de la page 2)

Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	5,8 mg/m ³ (wrk)
· PNEC		
2,6-Di-tert-butyl-p-kresol		
PNEC Soil (Boden)		1,04 mg/kg (---)
PNEC Fresh water sediment (Süßwassersediment)		1,29 mg/kg (---)
PNEC freshwater (Süßwasser)		0,004 mg/l (---)
PNEC marine water (Meerwasser)		0,004 mg/l (---)
PNEC mikrobiological activity in waste water		100 mg/l (---)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
- Protection respiratoire: Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux \leq 0,7 mm 480min (8h) EN374
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- Indications générales
- Aspect:
- Forme: Liquide
- Couleur: Jaune clair
- Odeur: Spécifique au produit
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'écoulement < -40 °C (DIN ISO 3016)
- Point d'éclair > 200 °C
- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.
- Température d'inflammation:
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: <0,001 hPa
- Densité à 20 °C: 0,85 g/cm³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Taux d'évaporation: Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 1801

Révision: 02.11.2017

Nom du produit: NitramOil #2

(suite de la page 3)

- Viscosité:
 - Dynamique: Non déterminé.
 - Cinématique à 40 °C: 25 mm²/s
- Teneur en solvants:
 - Solvants organiques: 0,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

2,6-Di-tert-butyl-p-kresol

Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat)

Dermique | LD50 | >5.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet d'irritation.

2,6-Di-tert-butyl-p-kresol

Effet d'irritation de la peau | OECD 404 | - (rabbit)

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

2,6-Di-tert-butyl-p-kresol

Effet d'irritation des yeux | OECD | - (rabbit)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité subaiguë à chronique:

2,6-Di-tert-butyl-p-kresol

Oral | NOAEL (90d) | 100 mg/kg (rat)

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:

2,6-Di-tert-butyl-p-kresol

EC50 (48h) | 0,17 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

EC50 (72h) | 0,42 mg/l (Desmodesmus subspicatus/Grünalge)

LC50 (72h) | >0,57 mg/l (danio rerio/ Zebraabärbling)

NOEC | >0,39 mg/l / 21d (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 1801

Révision: 02.11.2017

Nom du produit: NitramOil #2

(suite de la page 4)

- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

<ul style="list-style-type: none"> - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB - PBT: - vPvB: - 12.6 Autres effets néfastes 	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Non applicable. Non applicable. Pas d'autres informations importantes disponibles.
--	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<ul style="list-style-type: none"> - Emballages non nettoyés: - Recommandation: 	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
---	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU

<ul style="list-style-type: none"> - ADR, ADN, IMDG, IATA 	néant
--	-------
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<ul style="list-style-type: none"> - ADR, ADN, IMDG, IATA 	néant
--	-------
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<ul style="list-style-type: none"> - ADR, ADN, IMDG, IATA - Classe 	néant
--	-------
- 14.4 Groupe d'emballage

<ul style="list-style-type: none"> - ADR, IMDG, IATA 	néant
---	-------
- 14.5 Dangers pour l'environnement:

<ul style="list-style-type: none"> - Marine Pollutant: 	Non
---	-----
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<ul style="list-style-type: none"> - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
---	-----------------
- "Règlement type" de l'ONU:

<ul style="list-style-type: none"> - "Règlement type" de l'ONU: 	néant
--	-------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<ul style="list-style-type: none"> - Directive 2012/18/UE - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I 	Aucun des composants n'est compris.
---	-------------------------------------
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

<ul style="list-style-type: none"> - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: 	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
--	--

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique:

<ul style="list-style-type: none"> - Acronymes et abréviations: 	Département "sécurité des produits" ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
--	---

- * Données modifiées par rapport à la version précédente